

Démarche	: Appel à candidatures pour la création de missions départementales d'expertise et d'information autour de la communication alternative améliorée (CAA) en région Bretagne
Organisme	: ARS BRETAGNE

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'accès à la communication est un droit fondamental consacré par les textes internationaux, notamment la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH). La Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023 puis les comités interministériels du handicap (CIH) du 16 mai 2024 et du 6 mars 2025 ont réaffirmé la volonté du Gouvernement de faire de l'accès à la communication une priorité de son action. Plusieurs mesures ont ainsi été décidées pour accélérer, faciliter et garantir l'accès à la communication notamment par le déploiement de la communication alternative et améliorée (CAA), et particulièrement à destination des personnes en situation de handicap.

Suite à l'expérimentation positive de 2 ans lancée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) visant à créer un lieu ressource pour la CAA, « Equipe et moi en CAA » a été pérennisé par l'ARS Bretagne à compter de novembre 2024, en tant que centre ressources régional dédié à la CAA. Porté par le centre Kerpape à Ploemeur (Morbihan), il constitue un service gratuit, accessible à tous, permettant un accompagnement personnalisé à destination des personnes en situation de handicap, leurs aidants et des professionnels (des secteurs sanitaire, médico-social, de l'éducation, etc.). Ses principales missions sont d'informer et de conseiller, de mettre à disposition du matériel et de diffuser des ressources.

Afin de compléter le maillage territorial sur le déploiement de la CAA, le présent appel à candidatures a pour objectif de créer des missions départementales d'expertise et d'information autour de la CAA en région Bretagne.

L'instruction n°DGCS/SD3B/2025/86 du 23 juin 2025 rappelle la définition et les principes généraux sur la CAA et propose un cahier des charges relatif au déploiement de ces missions départementales. Ce dernier est adapté en fonction de la configuration régionale et est annexé au présent appel à candidatures.

Présentation du gestionnaire de l'ESMS porteur

Raison sociale de l'entité gestionnaire

Numéro FINESS du gestionnaire

Finess juridique - 9 chiffres
<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/rechercheSimple.jsp>

Présentation de l'ESMS porteur

Raison sociale de l'ESMS porteur

Numéro FINESS de l'ESMS porteur

Finess géographique - 9 chiffres

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/rechercheSimple.jsp>

Adresse de l'ESMS porteur

Commune d'implantation de l'ESMS porteur

Département d'implantation de l'ESMS porteur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 22 - Côtes d'Armor
- 29 - Finistère
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 56 - Morbihan

Nom, prénom et fonction du représentant légal

Nom, prénom et fonction de la personne référente du dossier

Adresse électronique de la personne référente du dossier

Numéro de téléphone de la personne référente du dossier

Expérience, gouvernance et pilotage du projet

Compétences de l'organisme gestionnaire et de l'ESMS porteur, notamment en termes de CAA à destination des personnes en situation de handicap

Appel à candidatures pour la création de missions départementales d'expertise et d'information

Implication des personnes concernées utilisatrices, des familles et des proches, recours aux savoirs expérientiels

Partenariats, coopérations et positionnement du dispositif auprès des acteurs intervenant sur ce champ (respect du principe de subsidiarité du dispositif)

Collaboration avec l'environnement et coopération avec les partenaires et institutions

Accompagnement proposé

Public visé et couverture territoriale

Modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif

Préciser notamment les jours et horaires d'ouverture

Activité prévisionnelle du dispositif (file active)

En année pleine - nombre de personnes accompagnées à la mise en place d'une démarche de CAA

Prestations proposées par le dispositif en fonction des besoins du territoire et du public accueilli

Evaluation des enjeux et concepts de la CAA

Cf. « Grille d'identification » de l'annexe 2 de l'instruction du 23/06/2025

Référence aux connaissances acquises dans les différents handicaps / recommandations de bonnes pratiques de la

Moyens humains, matériels et financiers

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ressources humaines : composition de l'équipe

Détail du nombre d'ETP par catégorie de professionnel (pièce jointe à renseigner)

Ressources humaines : mutualisation, plan de formation, qualifications, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel de fonctionnement

En année pleine (pièce jointe à renseigner)

Investissements

Préciser et chiffrer les besoins en termes d'investissement

Zone d'implantation : locaux, mutualisation avec d'autres structures

Calendrier de mise en oeuvre

Préciser la date prévisionnelle de mise en service de la mission départementale

Annexe

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier signé de la Direction validant le dépôt du dossier et l'engagement de mise en œuvre du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièces justificatives en complément du dossier

Vous pouvez ajouter ici les documents complémentaires que vous jugez utiles à votre candidature.